

Conférence de Nicole AMELINE , Présidente du Comité CEDAW

le 22 septembre 2014 à Paris

« Paix et Développement »

Nicole AMELINE

Excellence, Mesdames et Messieurs les représentants des Ambassades, Monsieur le Défenseur des Droits, Mesdames les représentantes de l'Administration française,

Comment ne pas ressentir par votre présence nombreuse comme une chance ou mieux encore comme un espoir, comme une force pour les millions de femmes partout dans le monde qui se battent pour leurs libertés, pour l'égalité et trop souvent pour leur vie ?

Je souhaite en tout premier lieu vous accueillir et remercier tout particulièrement le Président Boutros BOUTROS-GHALI, ancien Secrétaire Général des Nations Unies puis premier Secrétaire Général de la Francophonie, Président du panel sur la Démocratie et du développement au sein de l'UNESCO. Je voudrais Monsieur le Président dire que c'est un honneur et un bonheur pour chacun d'entre nous de saluer en votre présence l'homme de paix, l'homme de culture, l'homme au service du Droit International que vous êtes et qui se range délibérément depuis toujours du côté du Droit des Femmes.

Au préalable, au règlement de tous les défis qui attendent l'humanité au XXIème siècle, c'est le problème de la paix et de la guerre, avez-vous dit. Ces mots résonnent particulièrement ici au cœur du Parlement français ; là où se construit le Droit et la Démocratie française ; là où se décident nos interventions et au moment où nous parlons, notre engagement au côté du peuple et des femmes irakiennes.

Vous faites partie de ces grands hommes de paix, je le répète ; de ceux qui ont su mêler la pensée et l'action ; de ceux qui incarnent aujourd'hui l'espoir d'une éthique universelle et d'un dialogue riche et respectueux entre les cultures.

Je me réjouis ce soir, en présence de très nombreux ambassadeurs que je suis heureuse de saluer devant les O.N.G qui donnent tant pour l'humanité, en présence de nombreux représentants de l'UNESCO, cette institution éminente et reconnue pour présider encore une fois pour le développement et la paix, que nous puissions tous ensemble donner une impulsion nouvelle au rôle et à la place du Droit des Femmes dans le monde qui, faut-il le rappeler, sont les premières victimes des discriminations, des souffrances et souvent des violences et qui, en même temps, sont la première force de paix et développement.

Comment faire du Droit des femmes la base d'une culture de paix ? Comment passer de l'affirmation du Droit à son effectivité ? Comment rendre irréversible le progrès de l'humanité à travers l'égalité quand toute l'actualité démontre au contraire précisément que le progrès n'est plus inéluctable ?

Regardons le monde aujourd'hui ! Regardons le glissement de la perte de sens auquel nous conduisent la pratique barbare que nous constatons chaque jour dans les conflits ! Hier au Mali, en République du Congo, en Afghanistan, en République Centrafricaine... aujourd'hui encore en Irak, en Syrie, dont les populations civiles ne sont plus les victimes collatérales mais bien des cibles de guerre et notamment les femmes.

C'est l'une de nos observations aux Etats-Unis, de plus de plus l'objet de discriminations multiples, inter-sectionnelles notamment lorsqu'elles sont issues de minorités ethniques ou religieuses. Que

dire de ces enterrées vivantes ? Que dire de ces jeunes filles enlevées, contraintes au mariage ou vendues ? Que dire de ces femmes victimes des trafics les plus ignobles ?

Ceci nous force à redonner du sens et à tenir enfin cette promesse de l'égalité ; à lui donner un contenu et ce contenu, c'est d'abord le Droit, nous le verrons ce soir. Ce contenu, c'est la loi qui protège ; c'est la loi qui libère ; c'est la justice et la lutte contre l'impunité ; c'est l'éducation ; c'est l'accès aux responsabilités politiques et professionnelles ; c'est un statut égal dans le mariage.

Je vous dirais combien la convention CEDAW est aujourd'hui au cœur de ce défi commun.

Nous avons besoin de cette feuille de route, d'un instrument compatible et adaptable à toutes les cultures. Je voudrais Mr le Président là encore vous citer lorsque vous dites que : « Les droits fondamentaux doivent être considérés comme l'irréductible humain, ce qui n'est ni re-tranchable, ni négociable ! »

J'aurais l'occasion de revenir sur la CEDAW.

Je voudrais signaler la présence de Mme Geneviève DARRIGOS d'Amnisty Internationale.

Mais aussi celle de Jacques TOUBON, Défenseur des Droits, dont chacun ici connaît la compétence, l'expérience. Je lui donnerai rapidement la parole parce que je sais qu'il est appelé à d'autres obligations et sa présence ce soir est fortement symbolique, merci Jacques !

Et puis, nous aurons trois séquences. J'y reviendrai dans un instant, je voudrais simplement vous dire que ce soir, nous ouvrons une page nouvelle, page forte, page que je souhaite historique. Nous parlerons de ces femmes qui combattent encore une fois de Kaboul à Kinshasa, de Mossoul à Bangui et n'oublions pas l'Europe, toutes ces femmes qui combattent contre les effets de la crise, contre les effets d'une précarité qui s'accroît, y compris les discriminations et les effets de l'extrémisme.

Pourquoi ne pas créer un observatoire européen sur l'impact de la crise ? Comment ne pas soutenir ici même dans nos propres banlieues un dialogue fort, plus renouvelé avec le concours de femmes dont nous connaissons les talents et qui quelquefois cherchent ailleurs un paradis alors qu'elles y trouvent l'enfer ?

Avec chacun et chacune d'entre vous, je veux ouvrir une nouvelle perspective aux femmes de France.

Si nous sommes réunis ce soir, c'est que nous avons tous la conscience d'avoir trois devoirs :

- celui de l'exemplarité : faisons avancer l'Europe, faisons avancer la France, faisons avancer le droit, car encore une fois, le progrès n'est pas inéluctable,

- celui de la responsabilité : c'est le défi moderne de l'égalité, celui de l'effectivité du droit, l'affirmation du droit oui ! Mais regardons la réalité quotidienne, les droits sont bafoués et parfois combattus.

- et enfin, celui de la solidarité, celle qui doit allier de plus en plus le développement et le droit.

Et, pour en avoir parlé avec le Secrétaire Ban Ki-MOON, je sais que nous pourrons travailler sur ce schéma dans le cadre de l'agenda post 2015 et à la veille de Pékin +20. Il n'y a pas de précédent aux défis actuels. La réponse est en nous, elle est dans notre engagement et je le dis devant vous Président qui avait tant fait pour la Francophonie. Le plus beau mot de la langue française est celui de l'engagement ; celui qui a le plus de sens aujourd'hui pour le monde. Je vous remercie.

Monsieur Boutros- BOUTROS-GHALI

Madame la Secrétaire chargée du Droit de la Femme, Madame la Présidente du CEDAW, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Quelques mois après l'importante conférence organisée au Caire par le Conseil National des Droits de l'Homme en coopération avec la Ligue des Etats Arabes sur la promotion des Droits de la femme ;

conférence à laquelle du reste certaines d'entre vous Mesdames ont participé, je suis très heureux de me joindre à vous ce soir, parce que l'on n'affirmera jamais assez que les femmes incarnent la modernité ; que les femmes incarnent l'avenir !

Cette réunion s'inscrit donc résolument sous le signe de l'espoir :

- parce que l'égalité entre les femmes et les hommes ne serait être conçue comme un problème, mais bien au contraire comme la solution à de nombreux problèmes qui interpellent aujourd'hui nos sociétés.

- parce que l'égalité entre les femmes et les hommes ne serait être une fin en soi mais le commencement d'une vision partagée du monde dans toute sa diversité.

- parce que l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est enfin une promesse, la promesse d'un avenir plus inventif, plus généreux, d'un avenir décidé à construire tout à la fois, par des femmes et par des hommes dans le plus étroit des panels et dans la plus harmonieuse des complémentarités.

Cela étant, malgré les avancées incontestables de ces dernières décennies, un long chemin reste encore à parcourir pour que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes devienne une égalité qui devrait ici ou là combattre les tentations de la régression. Il faut donc continuer à se mobiliser, à se concerter, à lutter si l'on veut non seulement faire progresser le droit, mais également si l'on veut la mise en œuvre effective des textes et des Conventions, pourtant largement adoptés par des Etats et des organisations internationales.

Il faut continuer à se mobiliser, à se concerter, à lutter pour que les femmes s'affirment, enfin comme de véritables actrices de la paix et du développement. Parce que les dictateurs, les atteintes au droit de la personne s'en prennent aux femmes qui en sont toujours les premières victimes.

Dans le même temps, à travers la participation des femmes au développement, c'est l'assurance de se voir concrétiser un contenu social véritable. Les femmes singulièrement dans les pays en voie de développement n'ont pas attendu qu'on leur donne le pouvoir pour faire survivre leur famille, leur village, leur région.

Il n'est que temps de leur donner les moyens de leur libération. Il est essentiel que toutes les femmes aient enfin les moyens d'accéder à l'éducation, de se former aux plus hauts niveaux. Les enjeux sont considérables, mais je demeure convaincu qu'à force d'obstination et de courage, qu'à force de sensibilisation et de plaidoyers à l'instar de cette réunion d'aujourd'hui, ce combat pour un avenir meilleur trouvera enfin à se concrétiser. Merci.

Nicole AMELINE

Merci infiniment Monsieur le Président.

Monsieur Jacques TOUBON

Merci Monsieur le Président Boutros BOUTROS-GHALI, chère Nicole AMELINE, Mesdames et Messieurs, chers tous,

Vous savez que je suis Défenseur des Droits depuis quelques semaines, que j'ai rencontré très récemment Nicole AMELINE, dans ses fonctions de Présidente du CEDAW, de sorte que je suis venu ce soir pour dire avec des mots très simples que c'est une journée où notre pensée est tout à fait convergente.

Monsieur le Président, j'étais il y a quelques heures dans une réunion où l'on parlait de Francophonie, où a été évoqué évidemment votre rôle et j'y ai évoqué quelque chose qui est très proche. Au sein de la Francophonie, il y a des réseaux, il y a des missions, des organisations, des associations et surtout un médiateur francophone. Par certains axes de travail, nous avons mis à

l'ordre du jour le Droit des Enfants et les Droits des Femmes, la situation des mères, et simplement à tous les niveaux, les relations que le Défenseur des Droits peut avoir sur le plan des relations du droit international .

Nous sommes centrés sur ces questions et principalement -c'est ce que j'ai dit à Nicole la semaine dernière- le Défenseur des Droits est pleinement ouvert à la plus grande coopération avec le Comité des Droits des Femmes ; dans tout ce que le Comité a à faire, ses rapports, ses études, ses démarches. Nous sommes à notre niveau le mécanisme national d'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant -celle de 1989- dont nous allons fêter cette année le 25ème anniversaire.

Mais nous jouons aussi un rôle dans l'application de la Convention Internationale pour les Droits des Handicapés, de la Convention Internationale pour le Droit des Femmes.

De manière générale, tous ces instruments de l'organisation des Nations Unies, peu à peu depuis les années 50, ont reconnu des droits fondamentaux. En France il y a d'autres organisations comme la Commission Consultative des Droits de l'Homme qui sont compétents aussi dans la défense des Droits des Femmes.

Mais nous jouons un rôle extrêmement important et nous jouons un rôle effectif, puisque tous les jours, ce sont des centaines, des centaines de réclamations que nous recevons, que nous instruisons et qui nous permettent dans 60% des cas de rendre effectif un droit qui n'était pas reconnu lorsque nous avons répondu à la personne qui avait porté réclamation.

Donc, c'est ce travail quotidien que je suis prêt à mettre à la disposition du Comité des Nations Unies dans ses actions nationales et internationales, non seulement par amitié pour Nicole AMELINE mais par admiration pour tout ce que vous faites, par considération pour votre travail et naturellement cette coopération, ce partenariat, je l'étends aussi aux associations, aux organisations qui veulent travailler avec nous.

Nous avons au sein de l'institution du Défenseur des Droits de nombreux comités d'entente, de travail, des instances de partenariats et de consultations et en particulier, en ce qui concerne l'Egalité entre femmes/hommes.

Nous voulons faire avancer les droits, promouvoir les droits et c'est pour cette raison que nous sommes avec vous.

Merci.

Nicole AMELINE

Je vais vous présenter les personnes qui sont à cette tribune et qui vont s'exprimer autour de trois séquences :

La première : faire un constat rapide de la situation que vous connaissez tous parce que vous êtes des activistes des Droits de l'Homme, représentants de l'Etat et vous savez combien comme l'a rappelé le Président Boutros-BOUTROS GHALI qu'aujourd'hui la situation est inégale dans le monde et que nous avons une responsabilité collective qui est d'abord d'avoir une conscience aigüe de cette situation et d'y répondre.

Pour parler du constat, j'ai demandé à Madame Geneviève GARRIGOS, Présidente d'Amnesty International France, d'être là et merci beaucoup Geneviève et à Madame JURGENSEN, responsable des Droits de l'Homme et des affaires humanitaires au Ministère des Affaires Etrangères de s'exprimer.

Ensuite nous apporterons des réponses avec vous en terme de développement, en terme de droit, en

terme d'éducation, en terme d'accès des femmes aux responsabilités politiques et j'aurai le grand, grand honneur de saluer mes collègues parlementaires tunisiennes et algériennes qui sont là et qui s'exprimeront sur les transitions politiques et sur leurs responsabilités.

Et puis, si vous le voulez bien, nous terminerons avec une initiative que nous serons quelques-unes à lancer et qui nous permettra avec Françoise BERTIEAUX qui est Présidente du Réseau des Femmes parlementaires de la Francophonie de lancer cette initiative et je salue à ses côtés Philippe LEVEQUE qui est le directeur général de CARE France ainsi que Sonia RAMZI qui est en charge du patrimoine mondial à l'UNESCO et qui est une très grande spécialiste des questions d'éducation.

Geneviève, puis-je vous donner la parole ?

Madame Geneviève GARRIGOS

Merci de me donner la possibilité de m'exprimer à cette tribune ! Vous m'avez demandé de revenir sur la question qui a trait notamment à ce qui se passe aujourd'hui en Syrie, en Irak, en République Centrafricaine et malheureusement, dans bien d'autres zones de conflits y compris l'Ukraine, en République Démocratique du Congo, mais aussi en Bosnie... et on pourrait revenir sur la situation des 50 ans de guérilla en Colombie.

Ce qu'on a souvent mis en avant dans le contexte de ces conflits armés, c'est que le viol était utilisé comme arme de guerre et on a continué à voir les violences sexuelles que subissaient les femmes. Il est clair aujourd'hui que dans les secteurs que je viens de citer, c'est que ces violences sexuelles, ces viols, ces destructions physiques et psychologiques des femmes étaient vraiment suffisamment généralisées et importantes pour que justement, nous en parlions et nous en venions à les combattre et notamment dans la prise en charge post conflits de ces femmes.

Toutefois, ce que nous en savons des conflits dont je viens de parler, que ce soit en Syrie, en Ukraine, que ce soit notamment au Nigéria, au nord du pays, c'est peut-être moins les violences sexuelles, les viols utilisés en tant qu'armes de guerre que le fait que maintenant on en arrive à hanter les femmes purement et simplement. On l'a vu avec Boko-Haram, avec les razzias qui sont faites dans les villages...

On a beaucoup parlé des jeunes lycéennes, régulièrement depuis le mois de juin et lors de l'organisation de la conférence sur le Nigéria pour lutter contre le terrorisme. Chaque semaine, il y a des femmes, il y a des filles qui sont enlevées ! On l'a vu aussi en Irak et on le voit régulièrement notamment par des groupes extrémistes. Donc, ça, c'est une inquiétude très forte parce que la femme finalement devient une sorte de marchandise. On ne cherche même plus à la détruire, on cherche à la prendre, à la récupérer et c'est un véritable souci.

Toutefois, on ne peut pas non plus limiter la situation des femmes aux violences qu'elles subissent dans les conflits armés, qu'à cette possession et à cette destruction de la femme. Et là, on fait le lien avec tous les besoins qu'il y a d'intégrer les femmes dans le processus de reconstruction. C'est le cas de la résolution 13/25. Il ne faut pas oublier que, premièrement dans les conflits armés, les femmes se retrouvent en première ligne à devoir prendre en charge les enfants, l'alimentation, la protection de la famille... Là aussi, quand on regarde la situation de ce qui s'est passé en Syrie..

Au départ, on voit qu'on enlève les hommes ; ils disparaissent ; ils sont détenus ou partent au combat et ce sont les femmes qui se retrouvent en première ligne alors que généralement, les Conventions de Genève ne sont pas respectées, que les lieux d'habitations sont bombardés... Les femmes sont dans une situation extrêmement difficile.

Ensuite, le deuxième souci concernant les femmes est cet autre aspect : bien souvent, on dit que les

femmes sont très vulnérables. Mais quand on pense à ce que font ces femmes en temps de conflits pour prendre en charge leurs familles et bien, ces femmes sont mères et cherchent que ce soient leurs enfants, leurs maris, leurs fils, leurs parents etc...

Ces femmes ont une vulnérabilité dans ces cas-là, car elles n'ont pas les mêmes droits que les hommes et du fait qu'elles n'ont pas les mêmes droits ! De quelle vulnérabilité parle-t-on ?

Mais comment font ces femmes dans le cadre de disparitions forcées ? Et bien ces femmes cherchent, errent, que ce soient leurs enfants, leurs maris, leurs parents etc...

Ces femmes justement ont une vulnérabilité, c'est qu'elles n'ont pas les mêmes droits que les hommes ! Souvent, elles se retrouvent sans maison, sans terrain, sans aucune ressource. Les hommes ne sont plus là et elles, elles doivent assumer, sans aucun soutien ! Et ça, c'est aussi un aspect très important dont il faut tenir compte dans la période de reconstruction. C'est aussi à ça qu'il faut pallier si on veut pouvoir reconstruire.

Le troisième point, c'est la question des camps de réfugiés et la prise en charge des femmes. On voit bien que cette prise en charge est souvent difficile, souvent aussi pour les filles. Quand on voit par exemple avec le conflit de la Syrie l'accès pour les soins, l'école pour les filles, c'est bien plus difficile pour les filles car souvent l'école est réservée aux garçons.

En plus, on voit que certaines familles ne sachant pas comment elles pouvaient nourrir leurs enfants et les prendre en charge, et bien marient très, très jeunes leurs filles ; voire passent des accords parce qu'elles n'arrivent pas à prendre en charge ces familles. Donc la prise en charge des femmes, le soin à leur apporter pour les protéger des violences, c'est de les aider, continuer à les scolariser dans les camps de réfugiés pour que derrière, elles puissent contribuer à la reconstruction... Prendre leur destin en mains est un phénomène majeur.

Et pour finir, je reviendrai -quand on parle de la Syrie, on pourrait aussi l'étendre à l'Erythrée et à la Somalie- sur la question des réfugiés en mer. On l'a tous vu ; on a été alerté quand on a vu ce qui se passait à Lampedusa ! Chaque semaine pratiquement, il y a des naufrages et ce que l'on constate, c'est que de plus en plus, parmi ces naufragés, il y a des femmes, des enfants, des jeunes filles, des jeunes garçons ; tout simplement parce qu'ils fuient l'horreur ! Et là aussi, il faudrait tenir compte de cette arrivée.

On ne parle plus tout simplement d'immigration irrégulière mais de plus en plus de réfugiés et de demandeurs d'asile, de personnes qui fuient l'horreur. Et parmi eux, il y a beaucoup de femmes... On a parlé de femmes enceintes, on a parlé également de personnes âgées et à ce niveau, on voit comment on peut les prendre en charge avant qu'elles ne traversent la Méditerranée ; comment on peut leur apporter un soutien pour éviter leur arrivée dans des camps de réfugiés et qu'on ne les condamne pas à ces passeurs, à ces barques qui vont naufrager et tomber au fond de la méditerranée ! Merci beaucoup.

Nicole AMELINE

Je voudrais vous poser une question sur l'impunité. On sait que la réparation c'est le procès ! Je voudrais dire combien la justice transitionnelle est quelque chose de tout à fait fondamental pour les femmes victimes de violences dans les zones de conflits et qui, pour reconstruire leur pays, doivent d'abord reconstruire leur vie.

Donc, il faut en profiter car nous avons ici des Etats représentés, notamment le Liban et je voudrais dire combien je suis impressionnée. J'ai pu le constater, par leur générosité et l'action des Etats riverains du Liban et de la Syrie.

J'ai pu visiter des camps de réfugiés et j'ai pu voir aussi l'action extraordinairement positive d'un certain nombre de pays et de ceux qui s'engagent aussi dans le cadre des dons, de l'apport humanitaire, mais je pense que dans la justice il est très important que la justice permette aux femmes de se reconstruire.

Geneviève GARRIGOS

C'est très important ! La justice, on en a beaucoup parlé au moment du procès par rapport à l'ancienne Yougoslavie ; c'est-à-dire qu'on a vu combien les questions de violences faites aux femmes, les violences sexuelles avaient vraiment été escamotées.

Alors, c'est qu'il y a un gros problème ! C'est que justement cette violence sexuelle non seulement détruit la vie des femmes comme toute violence sexuelle mais en plus, elle l'éloigne et souvent de son village et de sa communauté et donc, ces femmes ont deux fois plus de difficultés à en parler car d'une part elles ont honte de cette violence sexuelle.

C'est exactement comme la torture : les personnes torturées ont toujours honte de parler de ce qu'elles ont subi, car elles le vivent comme une dégradation et comme une destruction propre et donc c'est honteux ! En plus, si elles parlent, elles risquent d'être rejetées et ce que l'on voit, c'est que plus on attend pour recueillir les témoignages, plus ça devient difficile d'avoir des preuves pour confondre ceux qui sont responsables de ces crimes.

Là, il y a une véritable responsabilité de la part des autorités internationales de s'assurer que très vite, il puisse y avoir des enquêteurs indépendants des Nations Unies qui puissent aller sur place recueillir le témoignage des femmes ; prendre en considération les éléments et que derrière, lorsqu'on arrive au moment de la Justice, les violences faites aux femmes ne passent pas à la trappe, parce que finalement ce n'est pas grave...

Nicole AMELINE

Merci beaucoup Geneviève !

J'ajoute que les résolutions des Nations Unies, la résolution 30 répond justement tout à fait à ces différents enjeux et justement je voudrais que Madame Céline JURGENSEN évoque cette question vue du Ministère des Affaires Etrangères,

Je vous remercie.

Céline JURGENSEN

Merci Madame la Ministre ! Bonjour à tous, Monsieur le Défenseur des Droits, Excellences, je suis très honorée d'être ici, parmi vous. Je ne suis sous-directrice sur ces sujets que depuis une dizaine de jours et je vois l'ampleur des défis qui sont devant nous.

Madame la Ministre, vous l'avez rappelé, de tous les droits fondamentaux, c'est l'égalité en toute dignité et en droit de tous les êtres humains, qu'ils soient des hommes ou des femmes et notre diplomatie est pleinement utilisée pour promouvoir ce principe dans toutes ces dimensions.

Sur tous ces sujets, il y a eu des progrès considérables ces dernières années. L'Égalité entre les femmes et les hommes est aujourd'hui affirmée par le Droit International et inscrite dans de nombreuses constitutions. Dans un grand nombre de pays, les femmes ont les mêmes droits que les hommes : droit civil, droit politique, droit à l'instruction, accès au travail, liberté de se marier, mais beaucoup reste à faire, Madame Darrigos l'a souligné.

Dans plusieurs pays en situation de conflit, hélas, nous sommes encore bien loin du compte,

tellement les défis sont immenses ! Les tentations de la régression se multiplient ; les femmes doivent être replacées au centre des questions de paix, de sécurité et de développement, parce qu'elles sont les principales victimes des conflits mais aussi parce qu'elles ont un rôle crucial à jouer pour la stabilisation, la reconstruction et le développement, comme le montre leur contribution irremplaçable.

Quel est le constat aujourd'hui ? Même si je suis dans la partie pour ça, vous me permettez d'aborder très brièvement ce que la diplomatie française essaie de faire pour répondre à ce constat. Vous l'avez dit, les femmes sont malheureusement aujourd'hui les premières victimes des conflits et les crises se multiplient et sont de plus en plus longues ; elles sont concomitantes dans de nombreuses parties du monde.

Toutes ces crises démontrent l'urgence d'agir ! L'ampleur et la persistance des violences sexuelles, vous l'avez dit, sont utilisées tous les jours comme armes de guerre. En République Centrafricaine, les femmes après avoir subi les agressions les plus brutales, souffrent à présent d'un manque d'accès aux soins. Elles sont stigmatisées, elles deviennent ainsi triplement victimes. En Syrie, les femmes sont à la fois la cible de la répression féroce du régime syrien contre son peuple et maintenant des groupes extrémistes ; elles sont les victimes dans les camps de réfugiés.

N'oublions pas les lycéennes enlevées par Boko-Haram, victimes de violences, de mariages forcés et menacées d'esclavage. Nous continuons à nous impliquer dans tous les dispositifs internationaux pour les retrouver et leur porter assistance.

Au sein du Conseil de Sécurité, il y a eu des progrès qui ont été réalisés avec l'adoption des résolutions « Femmes, paix et sécurité » en 2011. Ces résolutions sont importantes parce qu'elles appellent pour la première fois à renforcer la protection des femmes, premières victimes des violences dans les conflits et à accroître leur participation aux solutions de paix ainsi qu'à l'ensemble des processus décidés dans la vie politique et économique décidés après la première phase de l'après conflit. Quatorze ans après l'adoption de ces résolutions, le constat s'impose à toutes et à tous, comme une évidence et ce n'est pas gagné d'avance... Aucun conflit ne peut être réglé, aucune transition ne peut être durable sans la prise en compte et la participation de la moitié de l'humanité.

Les dispositions de ces résolutions sont de plus en plus présentes dans les résolutions qui créent ou renouvellent les opérations de maintien de la paix. Je pense à la RDC, au Mali ou à la République Centrafricaine. Aux Nations Unies, la présence des femmes dans les équipes de médiation et les missions de terrain progressent, année après année même si des efforts doivent être encore réalisés pour les postes de direction. Le secrétaire général des Nations Unies a aussi mis en œuvre une politique de tolérance zéro vis-à-vis du personnel des Nations Unies qui doit être poursuivie.

Notre pays, la France, soutient la mise en œuvre de ces résolutions. Nous soutenons aussi toutes les résolutions des Nations Unies qui condamnent et luttent contre les mutilations génitales féminines et les mariages forcés. Le réseau diplomatique est mobilisé avec les actions de coopération à cet effet. Un programme de coopération contre la traite des êtres humains vient d'être lancé dans les Etats du Golfe. Un réseau de points de contact a été mis en place dans plusieurs ambassades pour renforcer la coopération avec les pays les plus concernés par la traite.

Au niveau européen aussi, il y a eu quelques avancées avec la ratification par la France de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, mais Madame AMELINE, vous l'avez rappelé, pour combattre efficacement les violences, il faut aussi que tous les auteurs de ces crimes soient punis et ça n'est pas encore suffisamment le cas. La justice demeure la pierre angulaire de toute situation post conflit et

de l'arrêt du cycle de violence.

Les Etats ont bien sur la responsabilité première pour lutter contre l'impunité, mais lorsqu'ils sont défailants la Cour Pénale Internationale, qui a une vocation universelle, doit jouer son rôle. Je vous rappelle que le statut de Rome prévoit que les viols, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violences sexuelles peuvent constituer des crimes de guerre ou crimes contre l'humanité.

Nous nous sommes mobilisés pour faire adopter une résolution pour saisir la Cour Pénale Internationale sur la Syrie, mais vous savez que deux vetos ont été placés.

Je ne reviendrai pas sur nos autres programmes de coopération, mais en RDC, en Syrie, en Jordanie, nous travaillons avec l'ONG « Gynécologues sans frontières » sur tous ces aspects, sur ces situations de crise. Nous travaillons sur tout ce qu'il reste à faire. Je ne peux pas tout détailler ici et je suis sûre que vous allez intervenir à nouveau.

Je voudrais aussi dire rapidement que nous restons aussi mobilisés dans le cadre de la définition des objectifs du développement durable pour l'après 2015, pour qu'il y ait aussi une place suffisante qui soit faite aux femmes et que ce soit une priorité du développement et une priorité de la diplomatie française parce que tous les aspects, tous les objectifs du développement n'ont pas été remplis et donc nous soutenons l'adoption d'un objectif spécifique dédié à l'Egalité femmes/hommes, aux Droits des Femmes etc...

Voilà, je ne vais pas aller plus loin sur le constat. Simplement Madame Ameline, vous l'avez dit, le défi à présent, c'est l'effectivité des droits. Nous avons avec 2015 plusieurs rendez-vous, une année charnière pour les Droits des Femmes ; mais sachez que notre diplomatie est mobilisée pour que la place des femmes progresse, à l'occasion de ces rendez-vous internationaux. Merci beaucoup.

Nicole AMELINE

Vous avez noté la participation de la France qui est réelle et très engagée. Je me permets de saluer les Ambassadeurs qui sont présents ici ce soir, notamment Monsieur l'Ambassadeur du Japon, Monsieur l'ambassadeur de Norvège, du Liban, et d'autres pays que je félicite aussi, pour votre action, pour affirmer les Droits des Femmes dans votre propre pays, dans vos actions humanitaires et du développement. Je remercie aussi l'ensemble des pays qui ont tenu à s'associer ce soir à cette manifestation.

Si vous le permettez, nous allons passer maintenant à la deuxième séquence mais je voudrais évoquer les réponses à ce constat.

La question est considérable et je voudrais ouvrir un débat dans un deuxième temps, vous proposer de regarder quelques images que nous devons à Madame Frédérique BEDOS, vous parler d'un film magnifique qu'elle vient de faire précisément sur le Comité des Droits des Femmes aux Nations Unies.

Frédérique BEDOS

Merci Madame AMELINE ! Je suis ravie d'être avec vous ce soir et c'est grâce à la confiance de Madame AMELINE pour une bonne part que ce film a pu se faire. Le film est en finition en ce moment. C'est un film sur l'Egalité des femmes et des hommes dans le monde ; il a été fait en partenariat avec l'ONU, la participation concrète et active de 3 institutions, le CEDAW d'abord avec Nicole AMELINE qui nous fait connaître les travaux formidables du CEDAW qui sera un fil rouge tout au long du film et puis la FAO et l'ONU femmes.

Alors ce film, en fait, c'était vraiment l'idée ! Ici nous sommes entre personnes très éclairées, très informées de la situation mais moi, j'ai pensé au grand public, parce que finalement Ban KIMOON

dans le courant de l'année 2013 a redit à quel point nous sommes dans une situation de recul international en ce qui concerne les Droits des Femmes et je me suis aperçue autour de moi que nombreuses étaient les personnes qui n'avaient pas conscience de ce recul et qui, quelque part, se disent : « Voilà il y a encore quelques situations difficiles dans certains pays mais pour le reste ça va plutôt pas mal ». Or voilà vous le savez, c'est assez dramatique quand on fait le constat !

C'était vraiment l'idée de faire ce constat et aussi de faire une photographie d'un instant T de la situation mondiale sur le Droit des Femmes et cela, en mettant de côté, tout ce qui est des aspects idéologiques, tout ce qui fait que parfois fait remonter une guerre des sexes.

Ce n'est pas le propos, on n'en est plus là ! Il faut impérativement bâtir un monde de paix, pour cela, le préalable, c'est de créer cette Egalité pour les femmes et les hommes et éradiquer toutes formes de violences envers les femmes.

Je vous ai ramené un petit extrait, soyez indulgents parce que le film est en finition...

Nicole AMELINE

Merci Frédérique ! Je pense qu'un film pédagogique peut être très important tant nous avons besoin encore d'expliquer comment le droit peut servir l'égalité.

Alors précisément, deuxième séquence, les réponses: comment répond-t-on à la violence ? comment répond-t-on à la discrimination ?

La première réponse, c'est la loi ! Je l'ai dit tout à l'heure, la loi protège, elle libère. Comment peut-on résister, répondre à la violence s'il n'y a pas effectivement un texte qui rend cette violence illégitime ? Il est donc tout à fait essentiel que le Droit National comme le Droit International puissent être les premiers vecteurs de cette réponse et le Droit International est un droit qui est très important. Pourquoi ? Parce qu'il est universel que nous avons réussi ce tour de force extraordinaire d'élaborer une Convention, la Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discrimination faites aux Femmes en 1979 et que cette Convention est un instrument mondial. 187 pays l'ont ratifiée, pays du nord, pays du sud, pays de l'est et de l'ouest, tous les pays du monde qui ont fait leur cette règle commune et c'est sur cette Convention que se construit l'Égalité dans le monde. C'est une Convention qui est compatible avec toutes les civilisations ou cultures, parce qu'elle part de ce que je disais tout à l'heure, de ce qui n'est pas re tranchable de l'être humain.

Cette Convention comporte une trentaine d'articles ; elle a quatre grandes parties ; c'est ce qui fait son intelligence parce qu'elle couvre tout. Elle couvre l'architecture institutionnelle, législative évidemment ; il faut que l'égalité soit reconnue dans les Constitutions ; il faut qu'elle soit reconnue dans la Loi ; qu'elle soit appliquée par les administrations.

Mais je salue ici tous les représentants l'Administration française qui sont là et que je suis heureuse de revoir, et je crois qu'au-delà de cela, il faut qu'elle ait un contenu, compte tenu que la Loi peut être aussi discriminatoire, ça arrive dans beaucoup de pays.

Donc, Il faut que la Constitution et la Loi combattent et c'est déjà une priorité les discriminations. Deuxièmement, il faut qu'elles combattent les formes de violences, toutes les formes de violences, violences domestiques, professionnelles, stéréotypes. Je le disais tout à l'heure, les stéréotypes, c'est un poison, c'est une forme de culture infériorisante qui est reproduite de génération en génération et dont parfois, nous n'en avons même pas conscience ! Et puis, c'est l'accès des femmes aux responsabilités politiques et je suis ravie de donner tout à l'heure la parole à notre amie qui nous expliquera comment les femmes tunisiennes construisent aussi leur pays.

Il ne s'agit pas seulement d'avoir une loi, un droit qui rend les femmes bénéficiaires de ce droit ; les femmes doivent être titulaires de leurs droits et donc c'est très important que nous puissions nous sentir pas seulement bénéficiaires d'une Egalité qui serait qu'une femme aurait plus de droits -

d'ailleurs je n'aime pas l'expression « nous demandons des droits » nous n'avons pas à demander des droits ! » nous avons des droits et il est très important que les femmes se sentent légitimes titulaires pleinement de ces droits et l'accès à la décision politique, l'accès aux responsabilités en fait partie. Lorsque dans notre recommandation sur « Femmes et conflits » a été reprise par le Conseil de Sécurité, nous avons bien indiqué que les femmes devaient être dans le processus de paix et de reconstruction, pas seulement naturellement pour réparer les atteintes qui leur ont été portées mais bien évidemment pour contribuer à la gestion de leur pays, à la reconstruction de leur pays, au même titre naturellement que les hommes.

Troisième partie : ce sont les droits économiques et sociaux. Nous y reviendrons dans un instant ; droit à l'éducation, droit à la santé, droit à l'emploi. Les femmes, y compris en Europe, ont été longtemps éloignées du travail et du savoir. Je crois que dans le monde aujourd'hui, c'est tout le sens qu'il faut donner au développement. Quel sens aurait l'humanité si en était privée la moitié qui la compose ? Je pense que le fait que les femmes soient de plus en plus élevées dans le savoir, dans la culture et dans l'idée qu'elles peuvent être effectivement détentrices de droits au travail rend tout simplement l'humanité meilleure. Et puis dernier point, c'est le statut dans le mariage.

Nous nous sommes aperçus en France que le fait qu'une femme ait été condamnée longtemps à un devoir d'obéissance -pardonnez- moi d'évoquer cela et dans une maison qui est si essentielle en terme d'élaboration du Droit, c'est peut être ma vocation de parlementaire- me fait dire aujourd'hui que nous avons porté cette croix qui a été très longue à éradiquer de nos propres cultures.

Je pense que beaucoup de femmes, aujourd'hui victimes de violences domestiques, le sont parce que quelque part, ce devoir d'obéissance a peut-être encore inspiré une forme d'atavisme. Il est donc très essentiel de pouvoir faire en sorte que le statut du mariage - nous avons de bons exemples à savoir au Maroc ou dans d'autres pays, des avancées tout à fait symboliques, fortement symboliques et la récente constitution tunisienne qui consacre l'égalité est pour nous aussi un bel exemple à suivre- soit rappelé avec force, quel en est le droit et je le répète s'il n'y a pas cette capacité juridique, s'il n'y a pas cette conscience de soi, en tant que non seulement de femme, en tant qu'être humain, citoyenne simplement et bien, il ne peut pas avoir d'Egalité.

Aujourd'hui, le défi aux Nations Unies, comme en France, comme dans tous les pays, c'est de faire en sorte que ce droit ne soit pas un droit proclamé, affirmé, reconnu, mais un droit effectif. On touche chaque femme là où elle est, même dans les zones rurales, quel que soit son âge, quelle que soit sa culture et c'est très essentiel que ce XXIème siècle soit celui de la promesse tenue, de l'Egalité réelle, effective, là nous aurons gagné !

Nicole AMELINE

Alors, je vais donner la parole maintenant à Sonia RAMZI, parce que l'éducation est une formidable réponse à l'élévation de l'esprit et à cette égalité de l'esprit dont parlait Condorcet. Alors, est-ce que Sonia, dont j'ai dit tout à l'heure toute la capacité d'expertise en terme de patrimoine mondial mais aussi d'éducation, qui a réalisé une thèse et un ouvrage sur la femme arabe, est-ce que vous pouvez nous dire en quelques minutes comment vous voyez cette réponse éducative à l'Egalité?

Sonia RAMZI

Une équation gagnante, qui nous réunit aujourd'hui, parle paix et développement. Notre conférence consacrée aux femmes réunit aussi bien les grandes personnalités, hommes et femmes. c'est là qu'intervient la doctrine depuis toujours retenue par l'UNESCO dans ses différents programmes pour une amélioration aussi bien des Droits de la femme que des Droits de l'homme ; car il ne s'agit pas d'une lutte entre les deux sexes pour obtenir un pouvoir mais au contraire, c'est dans l'intérêt des deux composantes de la société « hommes et femmes » de trouver ensemble de meilleures

solutions, ça a été dit à plusieurs reprises.

Grâce aux ulémas réformistes, s'est développée et renforcée l'évolution des mentalités, mais aussi grâce à des intellectuels, des écrivains, des hommes politiques, des journalistes, des Ministres de la Justice et même des poètes.

Permettez-moi une parenthèse : l'Égypte, on a parlé de l'Égypte et c'est un pays dont Max Muller a dit en parlant de la période pharaonique : « Aucun peuple ancien ou moderne n'a assuré un statut aussi élevé à la femme que les habitants de la vallée du Nil. La société pharaonique a mis la femme en valeur en lui accordant les mêmes droits, les mêmes promesses d'éternité qu'à l'homme, les possibilités féminines d'accéder au trône et à l'autel dans l'aire sacrée constituaient un vase communiquant avec celui du statut civique et économique des femmes ordinaires ». Cette situation exceptionnelle des femmes en général n'a-t-elle pas favorisé la paix et le développement de cette magnifique civilisation pharaonique que nous admirons encore aujourd'hui ? Madame DARRIGOS l'a bien confirmé.

Aujourd'hui les femmes sont au cœur de profondes mutations politiques et se trouvent dans grand nombre de pays arabes. Leur action s'inscrit et trouve ses références dans l'histoire politique, sociale et culturelle du pays et non dans un exemple qui leur vient de l'extérieur. Cette profonde mutation de société est la conséquence d'une évolution, d'une maturation interne des groupes sociaux

Elles vivent issues une modernisation difficile et authentique et non d'une imitation quelconque d'un modèle l'étranger. Les femmes sont au cœur même de la révolution, que ce soit en Égypte, que ce soit en Tunisie, que ce soit dans l'ensemble des pays arabes, faisant éclater dans leur marche, sous la poussée de l'histoire, les vieilles structures. Elles participent effectivement aux manifestations, votent massivement aux élections révélant l'ampleur de la lame de fond qui soulève la vieille société traditionnelle. Elles mettent en pratique ainsi leurs convictions quant à leur vrai rôle de citoyenne.

Elles ont lutté au même titre que l'homme, elles apportent leur ardeur aux propos recueillis, certaines sont mortes martyres pour la liberté et la dignité. Il est juste maintenant qu'elles recouvrent entièrement leurs droits et qu'elles remplissent pleinement leur rôle fondamental dans la phase de reconstruction de la paix.

Il est évident notamment que les participations de certaines femmes aux manifestations et aux élections se sont pas produites par conviction ; certaines femmes manipulées par des groupes ont ainsi été poussées par d'acharnés partisans de l'obscurantisme à des fins qui s'avèrent contraires à l'intérêt de la femme.

Une instrumentalisation de la femme notamment analphabète a bien eu lieu, par exemple pour la propagation auprès d'autres femmes d'une idéologie qui desservait leur cause ; aussi comme nous l'avons vu en servant de bouclier humain dans les premiers rangs des manifestations non pacifiques. Cette instrumentalisation par la religion est ce que nous voyons dans d'autres pays, la marchandisation de la femme par exemple dans les publicités... D'ailleurs on assiste actuellement dans certains pays en situation de conflit à un recours au fondamentalisme religieux et aux traditions culturelles conservatrices, en partant de la mobilisation des femmes et des hommes pour lutter contre ce qu'ils appellent un danger interne, comme une confrontation à notre communauté ou à notre religion ou contre le danger d'une agression culturelle. Ce sont les femmes des communautés les plus vulnérables qui acceptent le plus souvent ces courants et adoptent des modes de pensée et de comportement qui apparaissent comme rétrogrades.

Nous pouvons noter que plusieurs de ces conflits sont d'ordre culturel ou ethnique et s'apparentent parfois à des guerres de religion qui sont toujours les plus féroces et les plus inexpiables. La culture ou la religion sont à leur tour instrumentalisées de part et d'autre par les uns et par les autres ; pour

d'autres objectifs, le pouvoir politique et ou l'intérêt économique.

Nous parlons de pays aujourd'hui alors que les Nations Unies nous annoncent que depuis la dernière guerre mondiale, plus d'un millier de conflits meurtriers ont marqué désastreusement la planète et ont tué des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, provoquant ainsi sans parler une misère morale, sociale ou économique et inhumaine, faisant voler en éclats toutes nos valeurs universelles auxquelles nous avons cru depuis des décennies. Comment peut-on parler de développement quand les conflits épuisent, vampirisent les ressources d'un pays qui consacre une grande partie de son budget national à l'armement, ne laissant que des miettes à l'éducation et à la santé notamment des femmes ? La paix et le développement sont organiquement diminués.

La situation que nous vivons aujourd'hui, femmes et hommes nous oblige à agir, pas par solidarité seulement, mais également dans notre propre intérêt à tous. Une mobilisation pour la paix et le développement s'impose à nous tous, femmes et hommes.

L'action opérationnelle que nous pouvons mener ensemble puisque Madame AMELINE demande des solutions, elle doit être double sur le plan national et à faire ensemble sur le plan international. Il nous faut agir pour un changement des mentalités, de comportements restant sur les législations, sur les textes, sur les Conventions Internationales. D'ailleurs, comme le souligne l'acte constitutif de l'UNESCO, je cite : « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes. C'est dans l'esprit des hommes que doivent être aidées les dépenses de la paix ».

Comment ? Pour ma part, j'insiste sur le rôle déterminant de la culture et bien évidemment l'éducation, l'éducation civique, éducation qui n'est autre que la partie institutionnelle de la culture. Une culture de la paix lancée par l'UNESCO depuis des décennies s'inscrit dans ses différents programmes. Une culture des Droits de l'Homme et de la Femme, une culture de la démocratie, une culture de la citoyenneté, une culture irriguée et fécondée par la responsabilité, le savoir et la diversité, une culture de travail qui cristallise l'estime de la société, une culture de la paix et de la non-violence au quotidien, une culture pour la vie et de la vie. Des campagnes de sensibilisation doivent être menées rapidement car il nous faut saisir rapidement les occasions des élections et des changements, notamment dans les régions arabes, notamment pour que les femmes soient au centre de l'importance que représentent leurs voix pour la bonne marche de leur pays et surtout l'importance de leurs voix, pour une amélioration de leurs conditions de vie économique, de travail, d'éducation et de santé. Ainsi, on peut influencer les décisions pour atteindre l'évolution de la société ; le changement devient alors le fruit d'une maturité et il est assumé par conviction par le groupe social. Le changement ne se fait pas spontanément, il est issu d'une volonté farouche d'évolution.

Au niveau national et international, la France tient le privilège d'être pour la première fois, Présidente du Comité CEDAW ; elle est hautement et efficacement représentée par Nicole AMELINE pour y œuvrer à la création de plateformes mondiales, d'un forum mondial des femmes et des hommes pour la paix et le développement. Quels pourront être les points d'ancrage ? Ces points d'ancrage devront être pour le parlement les conditions des Droits de l'homme, les conditions nationales et enfin les ONG, les Universités ou les médias. Quels pourraient être les objectifs majeurs de ce forum ? D'abord renforcer l'engagement et les capacités des femmes qui oeuvrent pour la paix et le développement et puis bien sûr, échanger sur des meilleures pratiques, des résultats, des projets à succès mis en œuvre par des femmes pour la paix et le développement et puis mobiliser des ressources humaines, techniques et financières pour les actions concrètes dans différents domaines au bénéfice de la paix et du développement.

Pour terminer, des femmes et des hommes se voient œuvrer ensemble à une société plus égale ; des

femmes qui défendront leur propre vision, leurs propres valeurs, sachant que leur succès, elles ne le devront qu'à elles-mêmes, et des hommes qui comme la chanson française le croit fermement : « La femme est l'avenir de l'homme. » Et j'ajouterai pour ma part que la femme est l'avenir de l'humanité. Je vous remercie.

Nicole AMELINE

Je vais maintenant donner la parole à Philippe LEVEQUE, directeur général de CARE France, le développement au service des droits des femmes.

Philippe LEVEQUE

Merci, Madame la Ministre, je suis heureuse d'être avec vous ce soir. CARE est une grande ONG de développement dans le monde et nous avons fait depuis longtemps le constat de la situation des femmes bien sûr mais aussi sur l'impact des programmes de développement que nous menons.

Au cœur de notre stratégie de réponse aujourd'hui et des expériences que nous menons depuis longtemps, il y a l'autorisation des femmes, du Droit des Femmes. Avant d'évoquer le constat, je pense qu'on peut partager des idées, partager des anecdotes et en tirer des leçons pour aller plus loin. On a parlé des violences faites aux femmes, dans les catastrophes naturelles, savez-vous, et j'ai eu hélas l'occasion de travailler sur le tsunami, aux guerres du Kosovo, au Rwanda, au Liban, on le suit régulièrement. Celles où il y a de grandes catastrophes comme le tsunami, où les grandes inondations qui frappent la mousson comme en ce moment en Asie du sud-est, les deux tiers des victimes sont des femmes, pas 50/50, les deux tiers, parce que savoir nager -je ne sais pas si c'est un droit- savoir patauger, c'est une affaire d'homme ! Les populations côtières d'Indonésie ou d'ailleurs, ne savent pas nager d'ailleurs, ils pataugent, mais les femmes non. Les deux tiers des victimes du tremblement de terre en Haïti sont des femmes parce que dans la répartition des rôles sociaux, elles sont à l'intérieur bien souvent et les hommes à l'extérieur ; la maison s'écroule et elles sont enterrées. Donc, on a davantage de victimes femmes. Dans les situations comme ça, il y a davantage de victimes femmes que d'hommes.

Et puis, vous avez évoqué le Rwanda et la RDC, et ça m'a rappelé, et c'est assez épouvantable pour moi, il y a quelques années où je rencontrais un chef de milice là-bas qui, avec le rire gras, m'a raconté les viols que ses hommes faisaient. Pour lui, « c'était une bonne affaire ! » disait-il en rigolant, parce que ça ne lui coûtait pas cher. La femme fait partie du butin, donc il ne payait pas, et puis vous comprenez : « Il y a dix ans, je devais acheter des mines anti-personnelles, aujourd'hui, il n'y en a plus, le viol amène la même conséquence que la mine anti-personnelle ! » Là, je le dis pour les politiques, quand on cherche le mal, on peut trouver une réponse. Violer amène les mêmes cicatrices chez la victime et dans la société que les mines anti-personnelles car elles ne sont pas faites pour tuer mais pour blesser longtemps et handicaper à vie longtemps.

Alors, voilà ce qu'on vit, et bien sûr il faut essayer de répondre à tout ça, indifférent avec des différents types d'action sur le terrain. On en a évoqué plusieurs aujourd'hui et je voudrais juste en citer quelques-unes pour vous. Au Niger, il n'y a pas très longtemps, au sud du Niger, il y a une pression démographique extrême et on voit des changements climatiques difficiles, pression démographique, on voit et quand je dis on, ce sont des sociologues nigériens auxquels nous demandons de faire ce travail, ce n'est pas un type blanc qui va aller raconter ce qu'il faut faire, on s'appuie uniquement sur des compétences locales.

On voit qu'on est face à ces générations de femmes plus jeunes, des femmes qui ne savent plus travailler la terre. Leurs mères travaillaient dans les champs pendant 40 ans, 50 ans sans relâche, mais elles, elles se retrouvent recluses à la maison. Or ce n'est pas du tout une tradition de cette région-là. Les hommes migrent beaucoup et vont à Kalo, de l'autre côté au Nigeria. Donc il y a une

influence perverse d'une religiosité mal éclairée qui amène à reclure les femmes et les hommes l'acceptent parce qu'il n'y a plus assez de terres pour tout le monde. Ils n'envoient plus les femmes aux champs parce qu'il n'y a plus assez de terres et on assiste à une déféminisation de l'agriculture rurale.

C'est extrêmement important, tout cela est lié. La pression démographique associée à une religion mal interprétée va avoir des conséquences extrêmement importantes sur les programmes et donc il faut travailler autour de ça pour s'appuyer sur les leaders, pour essayer de faire changer les choses dans la durée. Oui ! Nous avons le devoir important de lire le droit. Parfois, c'est très loin de la brousse, mais c'est une déclinaison.

Souvent, je dois expliquer le droit. Quand je vais à New York pour obtenir le soutien de Madame AMELINE et je le dois parce que nous avons besoin d'un corpus international qui se traduit dans un droit national qui n'est pas forcément mis en place et qui après va descendre, là, on peut s'appuyer sur quelque chose. Dans cet exemple du Niger, nous avons travaillé avec des leaders religieux pour leur expliquer que la révolution n'était pas une demande religieuse. Nous sommes allés chercher des leaders de lieux éclairés. ; ça vaut pour l'excision aussi. Je me souviens avoir fait venir des gens au fond de l'Ethiopie pour leur expliquer que l'excision n'était pas du tout dans la religion. Alors ça, c'est une première nouvelle pour des imams et leaders religieux que vous croisez là-bas. Ils sont extrêmement ignorants. S'appuyer sur des leaders religieux plus ouverts est une partie de la réponse. Travailler sur le droit est fondamental.

Au Togo et au Benin, nous travaillons sur des questions de droit et de droit à l'héritage. Vous savez toutes et tous combien la micro-épargne, la micro-économie est un succès et combien essentiellement une affaire de femmes, les hommes étant moins efficaces dans ce type de programmation. Mais là aussi, on arrive à un moment où ces femmes qui ont porté des groupes de micro finance ont 60 ans, 70 ans. Elles commencent à mourir, elles veulent transmettre à leurs filles ou à leurs fils, sauf qu'il n'y a pas d'héritage et on voit des expropriations, on voit des confiscations, des femmes qui ont créé leur petite entreprise, qui ont réussi à avoir de nouvelles concessions, qui ont réussi à avoir 2 vaches, 4 zébus, 4 chèvres et tout ça est pris par le beau-frère ou par quelqu'un d'autre, les enfants n'ont rien ! L'exemple est d'un, moralement scandaleux et de deux, , terriblement anti-efficace : quel exemple donnons- nous là aux femmes les plus jeunes qui voient leurs mères avoir accompli beaucoup de travail pour pas grand-chose ?

Nous travaillons sur le droit à l'héritage, le droit au foncier qui est extrêmement important. Savoir accompagner le gouvernement béninois ou togolais dans l'écriture de la loi ; tout ça en français, langue que tout le monde ne parle pas. Hélas pour la francophonie ! Et donc, il s'agit de traduire ces mots dans les langues locales, de faire des causeries locales pour expliquer aux gens dans leur langue ce à quoi ils ont droit. Et petit à petit, on y arrive en s'appuyant sur les autorités locales.

Mon dernier exemple porte sur l'éducation. C'est vrai que ça prend beaucoup de temps. Au Congo, nous avons fait un cursus bilingue. L'enseignement se faisait traditionnellement en espagnol pour les populations andines, Quechua et Aymara, qui n'en ont évidemment pas besoin. Je parle là de gens de terrain ; ils sont paysans et resteront paysans. Parfois un peu plus... Il faut qu'ils puissent s'exprimer. Il faut qu'ils puissent être fiers de leur culture. Il faut qu'ils se retrouvent dans le cursus que nous avons fait ; 50% des histoires du cursus sont des histoires de garçons ; 50% d'entre elles sont des histoires de filles alors qu'en espagnol, le premier cursus d'histoires était de + 90% des histoires de petits garçons.

Tout cela est extrêmement important pour rendre des gens fiers de leur culture. Il faut qu'ils apprennent le « vivre ensemble » dès la base. On ne peut pas attendre des générations non plus

mais on peut également travailler sur les violences conjugales auprès des hommes en Inde, au Népal où nous avons pas mal de résultats.

Nous avons d'ailleurs un assez bon résultat sur l'impact du travail fait sur les violences faites aux femmes. Comme contribuables, comme donateurs, vous devez savoir à quoi ça sert cette aide au développement. Il y a des résultats et notre job est de démontrer dans un état de l'Inde pilote qu'on a fait baisser de 80% le nombre de femmes qui pensaient que leurs maris avaient le droit de les battre ! Il reste encore 20% de femmes qui pensent que c'est normal, que c'est le droit ! Tout ça, ça prend du temps.

Au Rwanda, nous avons proposé une éducation « Comment on fait des enfants ? » pour les hommes, les adultes parce qu'il y a cet exemple terrible, que vous pouvez voir sur notre site, d'un monsieur qui dit : « Ma femme a encore fait une fille alors je l'ai battue, encore enceinte d'une fille , alors je l'a battue encore plus fort, mais c'est toujours des filles, mais lui expliquez en jouant avec des billes, comment on fait, mais c'est évidemment c'est lui qui fait le petit garçon ou la petite fille et tout cela sans stigmatiser et sans rejeter le sexe, il ne faut absolument pas rejeter les petits garçons et les hommes, il faut le faire ensemble, Il y a des pistes pour ça nous avons un cursus, nous avons un engagement. Je voulais conclure là avec des exemples de terrain, il y a beaucoup des choses à faire mais il y a des réponses et on les fait ensemble et j'encourage la position du gouvernement français, le travail de Mme AMELINE sur les objectifs du millénaire et en particulier nous souhaitons évidemment avoir un objectif en tant que tel sur le genre, sur le droit des femmes et la société égalitaire.

Merci.

Nicole AMELINE

Je vous voudrais juste pour terminer demander à Françoise BERTIEAUX, qui est présidente des femmes de la francophonie parlementaire de s'exprimer et à notre amie tunisienne de conclure cette petite table ronde, je prendrais des questions si vous le souhaitez, je remercie les représentants de la communauté copte de nous rejoindre, j'y suis très sensible mais à vous Françoise.

Françoise BERTIEAUX

Merci, mesdames et messieurs, je voudrais vous dire à quel point je suis heureuse d'être parmi vous ce soir et d'intervenir dans ce débat.

J'ai bien senti que derrière son intervention, Mr LEVEQUE nous renvoyait la balle, c'est vrai que beaucoup de choses, beaucoup d'avancées dépendent de nous les parlementaires, et c'est vrai que ça ne dépend pas uniquement de ce qu'on nous prête comme missions principales, des lois que nous ferons voter, mais surtout je pense que c'est probablement là que nous aurons le plus important, la façon dont nous allons nous assurer et contrôler que ces lois seront appliquées. Je pense que notre contrôle est souvent bien plus important que notre rôle de législateur et c'est à ce que nous travaillons plus au sein d'un réseau de femmes parlementaires de la francophonie. Ce réseau de femmes parlementaires de la francophonie est un merveilleux instrument d'entrée et de renforcement des capacités, des femmes parlementaires de tous les pays de la francophonie entre elles.

Premier instrument, c'est l'échange de législations, l'échange de modèles de législation. Nous avons des avancées législatives dans certains pays, nous n'en avons pas encore dans d'autres. Ces échanges de modèles de législation sont évidemment une facilitation de travail parlementaire. Mais plus encore, l'échange d'informations sur la manière de contrôler le travail de nos gouvernements à travers les budgets, s'assurer et c'est un des thèmes que nous avons travaillé au sein de plusieurs

séminaires de renforcement de capacités des femmes parlementaires, s'assurer que les budgets intègrent bien ce qu'on appelle en terme de langage très, très artificiel et qui est très concret pour nous une dimension genre, c'est-à-dire une dimension d'égalité entre les hommes et les femmes, s'assurer que des glissements sémantiques dans des propos qui sont des relations généralement de constitution pour le maintien de nos droits civils sur la famille ne sont pas en train d'entraîner des discriminations importantes entre les droits des hommes et les droits des femmes, s'assurer que les textes votés dans les parlements font bien l'objet d'une application, où d'autres intervenants ont évoqués le problème de la justice, est-ce que le système judiciaire applique la loi ou applique encore coutume, est-ce que la loi est appliquée notamment lorsqu'on doit les sanctionner pour empêcher l'impunité. Pour tout ce travail nous le renforçons dans notre réseau et un temps important nous le consacrons aussi à nous assurer du suivi de la sanction, et que l'application de la CEDAW soit bien respecté, et je dois dire que depuis un an j'ai entrepris avec l'aide de Mme AMELINE, au sein de notre réseau, un travail extrêmement difficile, c'est un travail pour convaincre nos parlementaires de tous les pays de la francophonie de ne pas être les porte-parole de la voix de leurs gouvernements auto-satisfaits de l'évolution d'application de la CEDAW, mais d'être eux-mêmes les contrôleurs dans leurs parlements de l'évolution de cette application.

Il y a des derniers combats que nous avons entrepris et nous essayons d'y parvenir et de leur dire avec beaucoup de modestie, dans mon propre pays, je n'y suis pas parvenue, c'est d'avoir dans chaque délégation officielle des pays au comité CEDAW au moins un parlementaire ou une parlementaire qui assistera aux travaux de la délégation et qui rapportera au parlement les plus, les moins, les questions à poser, je ne l'ai pas encore vérifié chez nous Mme AMELINE et ça, vous le savez.

Je pense que là ce sont vraiment des choses pour lesquelles une mise en réseau des femmes parlementaires du nord, du sud, des femmes d'Amérique, des femmes d'Asie est extrêmement importante.

Ce que nous avons aujourd'hui des collègues tunisiennes, des collègues algériennes, nous avons fait la première mission parlementaire en Tunisie, où c'était au lendemain de l'élection de la Constituante et nous avons vu ensemble comme on pouvait travailler. J'espère qu'après les élections, les parlementaires tunisiennes viendront rejoindre le réseau et que nous pourrons poursuivre ce travail important, ensemble, parce que je pense que c'est important, pour nous toutes à un moment de faire partie d'un réseau pour échanger les bonnes pratiques, les capacités et aussi parce que ça fait partie des choses, malheureusement de plus en plus d'actualité d'échanger sur le recul des droits des femmes dans les pays de la francophonie et avoir le témoignage parfois poignant de certaines collègues qui sont qui ont voté des lois pour faire avancer les droits des femmes et qui ont vu les droits des femmes être bafoués, je pense notamment à mes collègues maliennes à cet égard.

Nicole AMELINE

Avant que je fasse une annonce, je souhaiterais que nous accueillions précisément notre collègue tunisienne en soulignant que la Tunisie a non seulement consacré l'égalité, non seulement des amendements pour la convention, mais en tout cas des affaiblissements contre que le Président Marouski, d'avoir un entretien pour lever les réserves émises par le comité à l'encontre de la Tunisie, c'est un bel exemple.

Je vous donne la parole.

Une représentante de la députée tunisienne

Je suis là en tant que députée, je rebondis sur ce qui a été dit en parlant de recul et de régression, je

pense que le jour où on a négocié de travailler sur le vote de la constitution, ce qu'on avait en tête c'était aussi que les droits des femmes n'étaient jamais acquis effectivement et que c'est une lutte permanente. Je crois qu'au moment où on a voté, les espagnoles étaient dans la rue pour défendre l'avortement qui était menacé. Et donc on avait ça aussi en tête et c'est pour ça qu'on a les 3 articles rédigés qui ont été promulgués et qui sont dans la constitution tunisienne actuelle, l'article 21-34-46 porte sur 2 volets, d'une part, la consolidation des acquis et d'autre part les nouveaux droits et c'est là-dessus que c'est extrêmement important, on ne vit pas sur une partie isolée du monde, on n'est pas sur un îlot seul, on vit par rapport à ce qui se passe ailleurs, dans le voisinage immédiat en Afrique, il y a pas de conflits et ça aussi c'était quelque chose extrêmement présent dans notre mémoire et présent dans notre conscience et présent dans notre résistance à l'intérieur car l'article 46 a fait l'objet de beaucoup de discussions et de remous qui ont duré des heures et des heures, des centaines d'heures pour un simple article. Donc ces droits ainsi consolidés acquis c'était pour garantir ce qu'on avait déjà, pouvoir corriger, protéger et les rendre effectifs, mais également des nouveaux droits qui ont portés essentiellement sur les questions de lutte contre les discriminations, contre les violences, l'égalité des chances et également la parité, parce qu'on sait que là où ça démarre, c'est là où on légifère, là aussi où il y a une prise de pouvoirs, là aussi il y a des à prendre des décisions, et si les femmes ne marchent pas dans l'espace décisionnaire aussi bien dans les administrations que dans les assemblées ou autres les droits n'avanceraient pas et en même temps les droits resteraient quelque chose de pas intéressant s'ils ne se transforment pas en réalité par rapport au quotidien et les enjeux de demain pour la Tunisie, c'est aussi de rendre une réalité que tous ces textes votés aujourd'hui dans la constitution il va falloir les décliner au niveau des lois ça va prendre quelques mois, des mois qui vont être extrêmement importants qui vont associer tous les acteurs et actrices sur le terrain sur ce volet- là qui permettront de mettre nos deux têtes et une première pierre vers une société plus égalitaire, plus juste mais également une société qui ne tolère pas les violences et qui se dotera des moyens pour lutter contre toutes les inégalités qui existent, les inégalités salariales, les inégalités régionales dont les femmes sont les premières victimes, l'exclusion, les discriminations mais également l'échec scolaire, tous les volets qui sont à peu près, si on faisait le bilan à l'échelle du monde, on retrouverait les mêmes maux dans tous les pays et je voulais conclure la dessus pour dire que ce sont ces défis-là qui sont extrêmement importants parce qu'ils sont aussi les défis des filles, des femmes du monde. Moi-même ayant un parcours qui a démarré en France, parce que j'étais dans la société civile ici, à défendre les migrantes, avant de représenter les étudiants dans l'assemblée aujourd'hui en Tunisie, j'ai aussi milité avec mes amies algériennes, marocaines mais aussi maliennes, je me suis retrouvée en Afghanistan, en RDC et ailleurs parce que notre politique, elle est commune, elle est la même, elle est universelle et c'est une cause que l'on peut faire avancer. Chacun là où il est au travers d'un outil juridique, d'une loi et d'un échange de pratiques et d'expériences en mutualisant aussi nos réseaux et nos savoir-faire.

Merci

Nicole AMELINE

Je pense qu'il y a une telle solidarité dans la méditerranée entre nous et vous que vraiment ce sera un honneur avec Françoise BERTIAUD et tous ceux qui peuvent être mobilisés pour les femmes sur cette rive sud de vous aider.

Intervention : témoignage d'une algérienne

Je voudrais vous faire part de mon expérience :

C'est un honneur pour nous de participer à ce colloque. Je tiens tout d'abord à remercier Mme la Ministre pour cette loi initiatique qui renforcera sans doute l'ordre de marche promis qui vise à

consolider la position de la femme dans nos sociétés et à assurer sa pleine contribution au développement durable, dans le cadre du partenariat des rives de la méditerranée qui fait de l'égalité des genres un de ses objectifs principaux.

Mesdames et messieurs, l'Algérie a eu à connaître durant une longue décennie une des plus dures épreuves de son histoire de terrorisme qui a frappé la population et qui n'a pas épargné aucune tranche de la société y compris les femmes ayant constituées les cibles du terrorisme. L'enjeu majeur durant cette période n'était plus la promotion de l'égalité entre les sexes mais le retour de l'armée et la sécurité et dans ce combat pour la sauver. Les femmes étaient au premier rang démontrant une fois de plus leur capacité à acquérir leurs droits par conviction qu'elles ne sont et ne peuvent pas être décisives à une cause de changement.

Ainsi, avec le retour de la paix, il devenait impératif de rattraper leur retard et d'engager des actions qui répondent aux besoins de la population notamment des femmes et des jeunes.

Je tiens tout d'abord à vous remercier Madame la ministre mais je voudrais tout particulièrement rappeler que l'Algérie a adhéré à la déclaration universelle des droits de l'homme, dès le recouvrement de notre indépendance. L'Algérie a aussi agréé et ratifié la quasi totalité des conventions internationales des droits de l'homme et s'acquitte régulièrement des obligations qui en découlent par la présentation des rapports qui seront rendus aux conférences des nations unies les conventions prévues à cet effet.

Compte tenu de ses engagements, les pouvoirs publics se sont attelés à mettre en place les conditions et les mécanismes nécessaires à la réalisation des instruments et résultats des sommets mondiaux et conférence des nations unies. En ratifiant la convention contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, l'Algérie a élaboré et mis en œuvre plusieurs programmes et a promulgué des dispositions législatives pour lutter contre certaines inégalités. Il y a lieu de citer notamment des articles introduits dans le code de la famille qui visent à renforcer les droits de la femme.

Je cite peut-être quelques exemples: le consentement des époux comme condition pour la contraction du mariage, la suppression du mariage par production, le rétablissement de l'équilibre en droit et en devoir, la suppression du devoir d'obéissance de l'épouse, l'obligation de l'époux d'assurer en cas de divorce le logement à ses enfants mineurs dont la garde est confiée à la mère.

Depuis l'événement du pluralisme les femmes investissent de plus en plus le champ politique à la faveur de la production dans la constitution, notamment l'article 31bis stipulant que l'Etat œuvre à la promotion des droits de la femme, en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées. A l'assemblée nationale elles représentent 31,68% de femmes élues et 30% aussi dans les assemblées locales et donc on est leader dans le monde arabe, 26ème dans le plan mondial et 7ème dans le continent africain.

Il est évident que c'est le but est d'avoir davantage de femmes engagées dans le monde politique mais, toute réforme législative ne peut à elle seule opérer le changement. Outre les partis politiques, les médias et le mouvement associatif ont un rôle considérable à jouer en vue d'assurer les conditions plus appropriées de faisabilité, de réussite, des efforts à adopter.

Bon nombres de projets de lois vont être discutés à l'Assemblée nationale dans cette session, sur la protection de la femme, contre la violence à l'égard des femmes et en général ce qui concerne la protection de la femme.

Bien sûr beaucoup reste à faire pour que l'objectif de l'égalité des genres devienne une réalité.

Merci.

Intervention,

Merci pour cette conférence, on a beaucoup parlé des chantiers, moi j'ai une question plus intellectuelle, on parle des droits humains dans les pays anglo-saxons, des droits de l'homme en France, est-ce qu'il y a une réflexion sur penser la pensée sur la fraternité et la soeuroralité. Est-ce qu'il y a une réflexion qui incarne dans l'inconscient et le subconscient très jeune des archétypes ?

Merci.

C'est un de nos grands combats, c'est vrai j'ai entendu les droits de la femme, les droits de l'homme, parlons les droits des humains et c'est un combat que nous devons mener parce que la France se bat contre ce changement

Nicole AMELINE

Je vais faire une proposition qui intéresse très précisément le droit des femmes.

Intervention

Merci de me donner la parole, je suis président de l'association laïcité pour tous. Je voudrais juste poser une question à madame, la Tunisie a réussi depuis longtemps à abroger la polygamie, comment peut-on faire dans tous nos pays d'origine pour arriver à ce résultat ? Et aussi, de mon pays, ici, c'est la femme et la francophonie, la francophonie c'est le chemin parce que moi je suis d'origine égyptienne et quand l'Egypte a été francophone il y a une cinquantaine d'année, elle était beaucoup plus douce qu'aujourd'hui et beaucoup plus égalitaire entre hommes et femmes.

Merci beaucoup.

En fait Madame m'a très bien représentée, elle est d'un parti socialiste et elle me représente très, très bien, en tant que femme et je voudrais parler un peu de ces articles de la constitution qui prévoient la parité et l'égalité et l'article qui renforce les acquis de la femme, parité adoptée par l'Assemblée nationale constituante qui est une assemblée diversifiée où mon parti islamiste a la majorité relative. L'AAC par cette constitution concessionnel le, on a tranché définitivement avec les questions idéologiques et en ce moment, on a voté une constitution qui rallie entre l'identité et la modernité et en ce moment, on se prépare pour les élections, toutes les femmes tunisiennes mènent débat pour finir cette période transitoire, que le déroulement de ces élections dans des conditions démocratiques, de transparence serait une vraie réussite pour nous.

Merci

Nicole AMELINE

Merci et encore bravo à la Tunisie, nous sommes très fières de ce pays.

Fadéla AMARA

Bonsoir à tous, juste pour rebondir je voudrais quand même dire une chose qui ressemble étrangement à une vérité, une vérité dramatique pour les femmes qui l'ont vécu lors du printemps arabe, je voudrais dire que la constitution tunisienne qui met en place une vraie égalité entre les hommes et les femmes est d'abord et avant tout une référence dans le monde arabe et je voudrais répondre à madame, on le doit quand même à toutes ces femmes qui sont descendues dans la rue, les tunisiennes qui ont combattu dans toutes ces forces progressistes, qui ont pris la décision un moment donné quand la Tunisie traversait le printemps arabe et qui ont décidé de dire stop et non à ce qu'on leur proposé au début de la constitution, c'est-à-dire une régression.

Bravo pour toutes les femmes tunisiennes et celles d monde arabe, mais aussi aux femmes africaines qui sont aussi en mouvement, bravo pour le combat et au nom de la solidarité, il y a aussi dans nos quartiers en France des situations qui perdurent et qui sont scandaleuses, nous avons nos filles qui partent au djihad, ce qui est un scandale quand on nous dit que la France est un pays des droits humains, mais aussi quand on nous dit que la France est une démocratie, je crois qu'il faut être extrêmement être vigilantes et vigilants face à la montée des discours obscurantistes il faut être

totalelement solidaires. Il ne faut pas laisser passer le moindre espace à ces organisations qui sont souvent sur le devant de scène et qui tentent de s'approprier les combats des forces progressistes.

Nicole AMELINE

Je voudrais terminer avec un nom, celui d'Antoinette FOUQUE. Antoinette FOUQUE m'a inspiré dans une démarche que je veux faire vôtre, que je faire nôtre, une démarche forte, une démarche courageuse qui consiste, je le dis avec humilité mais avec une immense ambition, apporter le droit des femmes au prix Nobel de la paix.

L'idée que nous avons évoqué avec Antoinette qui nous a quittés en ce début d'année, qui a mis toute sa force, toute sa grandeur d'âme, tout son courage dans le combat des femmes, toujours présente au cœur de ce combat qui ne doit pas cesser et ce soir à cette tribune, vous avez entendu des femmes d'horizons différents, vous avez entendu aussi, le président Boutros BOUTROS-GHALI, vous avez entendu les représentants des plus grandes fondations dans l'aide au développement, vous avez entendu Amnesty Internationale et je pense que la plus belle chose que nous puissions faire ensemble, c'est de faire en sorte que la reconnaissance des droits se fasse d'une manière universelle, pas seulement avec une convention internationale mais aussi avec la reconnaissance du fait que les femmes sont des facteurs de paix, des actrices de paix et qu'elles doivent être considérées comme telles.

Alors si vous le voulez bien, je vais donner la parole à Michèle IDHELS, qui a été une fidèle collaboratrice et une très grande amie d'Antoinette FOUQUE et qui voulait intervenir, je vous en prie Michèle.

Merci infiniment Mme AMELINE de votre action, de votre intervention, c'est vrai qu'Antoinette FOUQUE pendant 46 ans, depuis qu'elle avait cofondé le mouvement de libération des femmes n'a pas cessé une seule seconde de penser, de rêver, d'agir pour que les femmes existent pleinement dans ce monde et elle était très attachée aux Nations unies qui ont participé aux conférences des Nations unies depuis les conférences sur les femmes, les conférences des années 90, c'est vrai que le CEDAW, le comité CEDAW, la convention CEDAW elle s'est beaucoup mobilisée pour que leur action soit connue et elle était très consciente de ce que c'était un appui absolument vital pour les femmes dans le monde, elle se réjouissait infiniment, comme vous le savez, que vous y soyez à la tête, première française, à la tête de ce comité CEDAW et c'est vrai que les suites qui seront données à cette idée sont une façon de la garder en vie.

Merci.

Nicole AMELINE

Alors si vous le voulez bien, vous aurez à la sortie de cette réunion un appel qui a déjà traversé un certain nombre de parlements à travers le monde, puisque l'union parlementaire internationale, à travers les femmes parlementaires, le réseau des femmes francophones en première ligne sur la loi et les sœurs et amies de la méditerranée seront également concernées puisque les femmes et les hommes parlementaires nous avons déjà, ici, au parlement français, Michèle ANDRE, je dois la citer, ancien ministre de la parité a été une des toutes première à signer mais aussi mon groupe à l'Assemblée nationale, donc nous allons faire en sorte que les élus parlementaires dans le monde s'engagent, mais aussi la société civile, mais aussi vous-mêmes, les Etats bien évidemment mais les ONG, et nous avons un appel, une pétition que nous allons vous distribuer à la sortie de cette réunion.

Si nous pouvons et Geneviève GARRIGAUS vient de signer, et je souhaite vraiment que nous soyons des milliers à porter cette idée pour le prix Nobel de la Paix 2015, les droits des femmes en tant que tels, il ne s'agit pas d'une personnalité, il s'agit de faire en sorte que le comité en charge de la

convention qui est la référence universelle sur le droit des femmes puisse être considéré comme non seulement recevable mais comme une joie pour l'humanité.

Nous serons en 2015, date de l'agenda post 2015 qui sera rédigé aux Nations unies, qui est l'objectif du poste millénaire et nous avons la Tunisie avec nous et nous aurons également l'année de Pékin + 20, comment ne pas faire en sorte qu'il y ait un prolongement.

Je vous lance cet appel et je vous dis tous ensemble pour le Nobel de la Paix.